

---

## VISITES DE MADAME NICOLE BELLOUBET ET MONSIEUR GABRIEL ATTAL AU CAMP DES MILLES

### « POUR QUE LES CHOSES NE BASCULENT PAS... »

---

Il y a des signes qui ne trompent pas... En déplacement au Camp des Milles, vendredi 22 mars, Nicole Belloubet, ministre de la Justice, est restée sur place de longues minutes après sa visite, comme en quête de réponses et marquée par ce lieu «*édifiant, qui suscite tant de questionnements...* ». Parmi lesquels, celui qu'elle évoquera en fin de visite avec Alain Chouraqui, Président de la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation : «*Vous parlez surtout de résistances nécessaires, individuelles et collectives, de la part des citoyens. Mais comment nous, élus, ou ministres de la République, pouvons faire face aux engrenages dangereux ?* ».

Arrivée en fin de matinée, et accompagnée par le Premier Président et le Procureur général près la Cour d'Appel, Madame Belloubet a pu longuement échanger avec les acteurs de la Justice, qui s'appuient au quotidien sur les dispositifs pédagogiques du Camp des Milles, pour accompagner leurs actions sur le terrain : la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'Établissement pour mineurs (EPM) de la Valentine à Marseille, les services de la Magistrature...

Rejointe par Gabriel Attal, secrétaire d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, ils ont ensemble cheminé vers le Site-mémorial, s'arrêtant de longs instants pour échanger avec les nombreux scolaires en visite. Vivement intéressés par les contenus pédagogiques innovants du Camp des Milles, les deux ministres ont également pu assister à un atelier pédagogique avec des collégiens avant de découvrir le volet réflexif d'Éducation citoyenne, présenté en seconde partie du parcours du Site-mémorial.

À l'issue de sa visite, Madame Belloubet a paraphé une convention nationale de partenariat entre le ministère de la Justice et la Fondation du Camp des Milles, permettant la formation et la sensibilisation des acteurs judiciaires, la diffusion de contenus scientifiques et pédagogiques et la mise en œuvre d'actions de lutte contre les extrémismes. Parmi les axes majeurs qui y figurent : la lutte contre les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les discriminations, la prévention des radicalisations, les valeurs de la République, l'éthique et la responsabilité en position d'autorité.

Les dispositifs d'actions concernent à la fois des publics mineurs (PJJ en centres ouverts et en centres fermés, associations...) et des publics adultes : centres pénitentiaires comme le Centre de détention de Tarascon, la Maison Centrale d'Arles, le Centre pénitentiaire d'Avignon - adultes condamnés pour radicalisation, École Nationale de la Magistrature, associations relais du ministère de la Justice...

Monsieur Gabriel Attal, secrétaire d'État à l'Éducation a quant à lui exprimé son plus vif intérêt pour le développement des actions déjà entreprises auprès de la jeunesse mais aussi pour une intégration du Camp des Milles dans les nouveaux dispositifs nationaux prévus par le gouvernement.

À l'issue de leur visite, les deux ministres ont signé un Manifeste pour un avenir commun, lancé par le Camp des Milles dans le cadre de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme.

Un engagement citoyen pour faire vivre, défendre et transmettre, en France, en Europe et dans le monde, les valeurs humanistes de liberté, d'égalité, de fraternité, de justice et de dignité.

Celui-ci a recueilli plus de 2 000 signatures de visiteurs du Site-mémorial en quatre jours, et sera mis en ligne afin de faire participer le plus grand nombre.

« Cette visite m'interpelle... Nous sommes dans un contexte difficile... Il est essentiel de comprendre les engrenages menant au pire et les actes de résistance présentés dans ce lieu, pour que les choses ne basculent pas... » a conclu Madame Belloubet. Comme un début de réponse aux questionnements que soulève le Site-mémorial...

---

### FACE AUX EXTRÉMISMES IDENTITAIRES :

#### DEUX OUVRAGES RÉFÉRENCES POUR NOURRIR LA RÉFLEXION :

> « PETIT MANUEL DE SURVIE DÉMOCRATIQUE » (coll. Fondation du Camp des Milles, 40p)

Pour le télécharger : <http://www.campdesmilles.org/survie-democratique.html>.

> « POUR RÉSISTER... À L'ENGRENAGE DES EXTRÉMISMES, DES RACISMES ET DE L'ANTISÉMITISME »

Prix Seligmann contre le racisme, l'intolérance et l'injustice.

---

#### Contacts presse :

**DINESH TEELUCK**

dinesh.teeluck@campdesmilles.org

+33 (0)6 78 99 74 63 ou +33 (0)4 42 39 17 11

**SÉVERINE CANTINI**

severine.cantini@campdesmilles.org

+33 (0)7 77 48 06 79 ou +33 (0)4 42 39 17 11

## À PROPOS DU SITE-MÉMORIAL DU CAMP DES MILLES :

L'ambition du Site-mémorial du Camp des Milles est de rappeler l'histoire tragique dont témoigne le Camp des Milles (seul grand camp français d'internement et de déportation – 1939-1942 – encore intact) et de s'appuyer sur l'histoire de la Shoah et d'autres génocides, pour présenter un « volet réflexif » inédit visant à renforcer la vigilance et la responsabilité du visiteur face aux menaces permanentes des extrémismes, du racisme et de l'antisémitisme et des extrémismes. Contribuant ainsi hautement aux valeurs humanistes de respect, de dignité et de solidarité, il constitue, par les médiations utilisées, une réalisation pédagogique unique au monde sur un lieu de mémoire, aujourd'hui reconnue par l'Unesco.

Les contenus scientifiques et les dispositifs pédagogiques du Site-mémorial sont aussi le support de très nombreuses actions de formation auprès des jeunes, scolaires ou non, mais aussi, d'élus, de cadres et personnels d'entreprises, de syndicalistes, de policiers, de gendarmes...

Ces actions se font en application de la première convention passée par l'Etat dans le cadre du Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (convention passée entre l'Etat et le Site-mémorial), ou en application d'autres partenariats avec des Villes ou des associations et concernant notamment des populations de quartiers prioritaires.

### Les expositions permanentes du Site-mémorial sont organisées, selon le parcours muséographique suivant :

- Le **Volet historique** présente l'histoire des trois grandes périodes du Camp des Milles entre 1939 et 1942, replacée dans son contexte local, national et européen ; des bornes audiovisuelles reconstituent les destins individuels d'internés célèbres ou inconnus ; d'autres présentent le récit de témoins de cette époque.

- Le **Volet mémoriel** permet la visite, émouvante, des lieux historiques laissés en l'état. L'immense « four à tuiles » baptisé Die Katakombe par les internés qui en firent un lieu de création artistique constitue l'un des temps forts de la visite avec les espaces où s'entassaient les internés dans les étages.

- Le **Volet réflexif** présente de façon inédite des connaissances scientifiques pluridisciplinaires qui permettent au visiteur de mieux comprendre les engrenages et les mécanismes humains récurrents (préjugés, effet de groupe, passivité, soumission aveugle à l'autorité...) qui ont conduit et peuvent conduire au pire. Il s'agit ainsi de donner au visiteur des outils de réflexion sur **la responsabilité de chacun dans une « montée des périls »**.

Cette section « réflexive » se termine par un « Mur des actes justes » qui présente la diversité des actes de sauvetage et de résistances aux quatre grands crimes à caractères génocidaires du XXe siècle, contre les Arméniens, les Juifs, les Tsiganes et les Tutsis au Rwanda. Un hommage, et une invitation à la responsabilité individuelle.

Le visiteur peut aussi découvrir l'**exposition nationale de Serge Klarsfeld** sur les « 11 400 enfants juifs déportés de France à Auschwitz » réalisée par l'Association des fils et filles des déportés juifs de France. Il s'agit d'une collection exceptionnelle de documents rares présentée de manière permanente dans les lieux. Cette exposition prend un relief particulier alors que du camp des Milles furent déportés une centaine d'enfants à partir de l'âge de un an. Cette exposition est complétée par celle de l'OSE « Sauver les Enfants : 1938-1945 » qui illustre les actes de résistance et d'humanité dans le même contexte.

Après sa sortie du bâtiment principal, le visiteur accède à un **atelier** comportant des œuvres réalisées en 1942 et signées de l'artiste **Ernst Randerath** interné au Camp des Milles. Le parcours intérieur se conclut à la « **Salle des peintures** » où se trouvent d'immenses peintures murales colorées et ironiques, réalisées par les internés.

**Une Allée des Justes**, aménagée sur les parties extérieures du Site-mémorial rend quant à elle hommage aux dix-huit hommes et femmes ayant agi en 1942, pour les internés des Milles, au péril de leur vie et qui se sont vu décerner le titre de « Juste parmi les Nations » par l'État d'Israël. L'exemple de ces citoyens courageux qui ont su résister face à l'inacceptable. L'allée converge vers un espace présentant les noms retrouvés des enfants et adolescents déportés du Camp des Milles par le régime de Vichy.

En parallèle de cette allée, le **Chemin des Déportés**, emprunté à l'été 1942 par plus de 2000 hommes, femmes et enfants juifs conduit enfin au **Wagon du Souvenir** situé à l'endroit même du départ pour la déportation.

### Principaux partenaires publics, privés et associatifs de la Fondation du Camp des Milles-Mémoire et Éducation :

Ministères de la Culture, de l'Éducation nationale de l'Intérieur et de la Défense, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille-Provence, Ville d'Aix-en-Provence, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Mémorial de la Shoah, CRIF, Association des Fils et Filles des déportés juifs de France, Association du Wagon-souvenir (regroupant l'ensemble des associations locales d'anciens résistants, internés et déportés), Groupe Lafarge, rejoints par l'UNESCO, le Défenseur des Droits, la DILCRA, l'Université d'Aix-Marseille, les Villes de Marseille, Vaulx en Velin, Vitrolles, la Fondation d'Entreprise Ecureuil, France Télécom, Axa, la SNCF, la Fondation d'entreprise EDF, la Fondation d'entreprise Crédit Agricole PACA, Sunmedia et le Groupe Alteor